



REGIE DU CINEMA
FICHE D'EXAMEN

4

langue	anglais	V. antérieure
s.l.		métrage
1ère instance	(X)	langue
révision	()	s.l.
v. modifiée	()	cat.
		date visa

TITRE (écran) SILENT NIGHT; DEADLY NIGHT
V.O.

format : 70 () 35 (X) 16 () vidéo-cassette () n/b () c (X)
nationalité et année : USA 84
production : IRA RICHARD BARNAK
réalisation : Charles E. SELLIER Jr.
interprétation : Lilyan CHAUVIN, Gilmer MCCORMICK, Tony NERO

Ver: 7645' / 2332 / 85'

documentation	
HR	93'
VAR	79'
AUS 2249m	82'

TOUR () 14 () 18 () REFUS () NON LIEU ()

OR: 280934-6

IDENTIFIANT

DATE D'EXAMEN 87.05.12

DISTRIBUTEUR VIDEO VISION INT'L

DOCUMENTATION

amis	cm	i&i	pos	tim
box	ecr	hr 9 11 84	rcin	lic
cdf	fb	ij	scc	var 7 11 84
cf	ff	mppd	s&s	
cl	fl	nyt	tdf	

b.c. Rev 05.87	alb	sas	man	Rw 04.87 ont Not appr. 04 86 05 86	n.b. Rev 06.87	n.s.		
all	aus R 04 86	fra	g.b.	ita	sue	mpaa R 827	gen	
kfd			mib	ccc		nco 0 12 84p.6	ocs 6 1.07.87	

EXAMEN

VI:	AG	PS	JJT	GD	ED	FA
VR:	AG	PS	JJT	GD	ED	FA
VS:	AG	PS	JJT	<u>GD</u>	ED	FA <u>MR</u>

PRÉSIDENT DU JURY
Silles Desmisseaux
DATE 87.05.12
CATÉGORIE 18 ans

PUBLICITE

F.A. soumis le _____ refusé _____ accepté _____ par _____
F.A. soumis le _____ refusé _____ accepté _____ par _____
Pub. journaux soumise le _____ refusée _____ acceptée _____ par _____
Nouv. pub. soumise le _____ refusée _____ acceptée _____ par _____
Nouv. pub. soumise le _____ refusée _____ acceptée _____ par _____
Nouv. pub. soumise le _____ refusée _____ acceptée _____ par _____
Affiche soumise le _____ refusée _____ acceptée _____ par _____
Nouv. aff. soumise le _____ refusée _____ acceptée _____ par _____
Nouv. aff. soumise le _____ refusée _____ acceptée _____ par _____
Photos soumise le _____ refusées _____ acceptées _____ par _____

Version du film
visé le dans la catégorie sous le no

Suspense psycho pathologique

SILENT NIGHT, DEADLY NIGHT

TITRE

À L'USAGE DES MEMBRES DU BUREAU

SILENT NIGHT, DEADLY NIGHT

GENRE: Suspense psycho-pathologique

THEME:

Après la mort tragique de ses parents, tués par Santa Claus, un peu avant Noël, le jeune Billy, devenu orphelin, est placé dans une institution catholique dirigée par des religieuses. Un jour, lors de la visite de Santa Claus, Billy est forcé de s'asseoir sur les genoux de Santa Claus et le projette brutalement par terre à l'étonnement de tous. Quelques années plus tard, il quitte l'école et est engagé comme commis dans un magasin de jouets pour enfants. Il est maintenant un jeune adolescent dans la quinzaine. Monsieur "Sims", son patron, lui demande un jour de jouer le père Noël, pour les enfants. Pris de jalousie, alors que Pamela, qu'il aime, se retrouve avec un employé qui lui fait la cour, il le tue en l'étranglant à l'aide d'un fil électrique. Puis, il tue Pamela qui désapprouvait totalement son acte. Billy continue ses ravages en tuant à son tour monsieur Sims à l'aide d'une hache qu'il lui enfonce dans le crâne. La partenaire de monsieur Sims est également assassinée. Après ces quatre meurtres sanglants, on se retrouve dans une maison du voisinage. Denise garde la jeune Cindy avec son ami pendant que les parents sont sortis. Billy arrive au moment où le couple fait l'amour. Il les tue tous les deux et épargne la jeune Cindy qui, heureuse d'avoir la visite du père Noël, lui raconte qu'elle a été sage, complètement sage. Billy quitte la maison sans la blesser. A l'extérieur, deux jeunes garçons s'amuse à glisser en toboggan et pendant qu'un descend en traîneau, Billy, le Santa Claus, le décapite à l'aide d'une hache. A la fin du film, on retourne à l'orphelinat, un soir de veille de Noël, avec la vieille soeur supérieure toujours au poste. Santa Claus s'approche des enfants. Il est abattu par la police, mais ce n'est pas Billy. Il s'agit d'un autre Santa Claus. Le véritable Billy se cachait ailleurs, et alors qu'il s'amène pour tuer la mère supérieure, il est abattu par un détective.

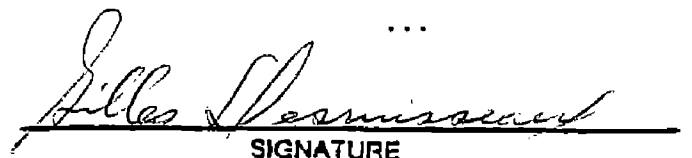
APPRECIATION:

Il ne faut pas voir là un grand film. Tout est objet à sensations fortes. Même si on peut prétendre que l'auteur fait de l'humour noir, il n'est pas facile de déceler ses intentions véritables. A-t-il voulu faire un film-choc? Ou simplement un vulgaire film commercial pour les besoins du marché? Quoi qu'il en soit, il ne s'agit pas d'un grand film ou d'un classique. Il faut plus pour créer une oeuvre véritable et on le sent très bien. Le film manque de trop d'éléments pour atteindre à la perfection. On ne peut en aucune façon comparer ce film à un ANGEL HEART, qui deviendra sûrement par la force des choses un classique.

CLASSEMENT: 18 ANS

JUSTIFICATION:

La première scène, très difficile, se situe au début du film. Un bandit, costumé en père Noël, arrête une voiture dans laquelle est présent un couple avec un bébé et le jeune Billy âgé de cinq ou six ans. La mère est projetée hors de la voiture. Le père Noël assis sur elle veut la violer. Elle refuse. Il prend son couteau lui déchire la blouse. On lui voit les seins. Puis, un peu après, la caméra nous montre la femme par terre, morte la gorge tranchée. Le jeune Billy a été témoin de la scène. Le jury s'est longuement interrogé quant à cette scène du début du film, une des raisons qui a momentanément divisé le jury entre le 18 ANS et le REFUS. Comme il nous faut juger le film dans son ensemble, on a conclu que le traitement de cette scène très difficile se situe plutôt au niveau du 18 ANS. En effet,

...

SIGNATURE

(SG)

SILENT NIGHT, DEADLY NIGHT

2...

le réalisateur nous a épargné toute description détaillée, de sorte que la scène ne peut motiver un REFUS, car elle s'adresse à un public adulte à cause de son traitement retenu.

Il y a bien plusieurs autres meurtres très sanglants faits avec une certaine complaisance. Il y a profusion d'hémoglobine dans ce film. On voit les corps transpercés et couverts de sang, mais toujours en épargnant la vision des détails qui pourraient devenir insupportables. Les scènes amoureuses ne sont jamais explicites. Même s'il y a nudité et acrobaties suggestives, ces séquences ne peuvent commander le REFUS tout en appartenant au monde des adultes. On peut donc affirmer que le film se situe pleinement dans les limites de l'acceptation à 18 ANS, en accord avec la Loi sur le cinéma. Le jury en est venu à cette décision après une délibération et de longs moments de réflexion, qui se sont échelonnés sur une période de quatre jours. En effet, le vendredi après-midi 17 mai 1987, le jury se rendait à l'unanimité pour un 18 ANS.



Gilles Desruisseaux